



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
07.11.2013

Date de la convocation des conseillers:
07.11.2013

point de l'ordre du jour :
9C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 novembre 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.
Absents : Knaff, Codello, Wohlfarth, Hansen, Bernard, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Avenant au Barème de l'Office Social

Considérant la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale;

Considérant le règlement grand-ducal d'exécution du 8 novembre 2009 en date du 1^{er} janvier 2011;

Considérant la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2009 en date du 1^{er} janvier 2011

Considérant la délibération ayant comme objet le nouveau barème de l'Office Social à appliquer pour les personnes en quête d'assistance, délibération votée à l'unanimité en date du 6 janvier 2011 par le conseil d'administration;

Considérant que ledit barème est à ajuster aux besoins actuels de la population en vue l'obtention d'une aide financière pour la prise en charge des frais d'orthodontie et de prothèses dentaires;

Considérant la publication ci-jointe destinée aux personnes demandant l'aide financière pour la prise en charge des frais d'orthodontie et de prothèses dentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

le présent avenant à la délibération initiale ayant comme objet le barème de l'Office Social en avec effet au 1^{er} novembre 2013.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22.11.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

